

Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
MRC de Bécancour
Province de Québec

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS EST DONNÉ PAR LE SOUS-SIGNÉ DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

QUE règlement numéro 276 décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation, le remboursement des dépenses des élus a été adopté le 01 mai 2023, à la suite d'un avis de motion donné le 03 avril 2023 par monsieur Pierre Sévigny, conseiller au siège numéro 1 et que le projet de règlement a été déposé également le 03 avril 2023 conformément à la loi.

QUE le règlement peut être consulté aux bureaux municipaux, au 492 route des Bosquets, à Sainte-Marie-de-Blandford et sur le site internet de la Municipalité sous l'onglet Règlements de la section Je suis citoyen.

Le règlement entre en vigueur à la publication du présent avis

Donné à Sainte-Marie-de-Blandford, le 2 mai 2023



Sophie Millette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sophie Millette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie de Blandford, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant deux copies le 02^e jour du mois de mai 2023, une copie à chacun des endroits décrétés par le Conseil Municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois de mai 2023



Sophie Millette,
Directrice générale et greffière-trésorière